

Date du document : 16 mars 2021

I. VOUS ÊTES INSCRITS ET AVEZ RÉGLÉ VOS FRAIS D'ENGAGEMENT

- Maintien de la participation

Aucune démarche spécifique n'est à effectuer pour les participants initialement inscrits et qui participeront à l'édition du 25 au 29 mai 2022. L'ensemble des inscriptions effectuées en ligne sont reportées aux nouvelles dates.

- Remplacement nominatif

Les participants inscrits et qui ne peuvent pas participer à l'événement du 25 au 29 mai 2022 peuvent être remplacés, sans frais, sauf pour les changements vers une discipline sportive incluant un surcoût (ex : golf, défis aventure). Ces modifications pourront se faire en ligne ou par mail (jeuxnationaux@ffse.fr) entre le 1er avril 2021 et le 15 mars 2022.

- Annulation

Pour les participants qui ne souhaitent pas ou qui ne peuvent pas maintenir leur inscription à cette édition reportée, il convient d'en informer l'organisation par mail à jeuxnationaux@ffse.fr. Des remboursements seront effectués en accord avec le calendrier ci-dessous :

a) Annulation transmise entre ce jour et le 30 septembre 2021 : Les remboursements se feront sur la base du montant de l'inscription moins la somme de 20 € par personne, afin de compenser une partie des frais engagés par l'organisation avant le report contraint de la manifestation. Les remboursements seront effectués au cours du quatrième semestre 2021

b) Annulation transmise entre le 1er octobre 2021 et le 15 mars 2022 : Un remboursement de 50 % du montant de l'inscription sera effectué au cours du second semestre 2022.

c) Annulation transmise à partir du 16 mars 2022 : Pas de remboursement possible.

II. VOUS ÊTES INSCRITS MAIS N'AVEZ PAS RÉGLÉ VOS FRAIS D'ENGAGEMENT

Pour confirmer votre souhait de participer à l'édition reportée du 25 au 29 mai 2022 vous pouvez régler vos frais d'engagement jusqu'au 30 juin 2021 et ainsi réserver vos places.

Sans règlement de votre part au 30 juin 2021, vos inscriptions seront automatiquement annulées.

Vous pourrez bien entendu les renouveler dès la réouverture des inscriptions (voir ci-dessous) mais elles seront à réenregistrer et seront validées dans la limite des places disponibles.



CONDITIONS D'ANNULATION ET D'INSCRIPTION JNSE TOURS - CENTRE-VAL DE LOIRE



Date du document : 16 mars 2021

III. VOUS N'ÊTES PAS INSCRITS ET SOUHAITEZ PARTICIPER À L'ÉVÉNEMENT DU 25 AU 29 MAI 2022

Les nouvelles inscriptions seront possibles en ligne à compter du 1er juillet 2021. Elles seront prises en compte et validées dans la limite des places disponibles en tenant compte de la date d'enregistrement.

La date de clôture des inscriptions sera communiquée prochainement.

IV. VOUS AVEZ DÉJÀ ANNULÉ VOTRE INSCRIPTION MAIS VOUS SOUHAITEZ FINALEMENT PARTICIPER À L'ÉVÉNEMENT DU 25 AU 29 MAI 2022

De nombreux participants, inscrits à l'édition initialement programmée en 2020 ont annulé leur participation à l'édition programmée en 2021 et bénéficié en retour d'un remboursement partiel.

Si vous êtes dans ce cas et souhaitez vous inscrire à l'édition programmée du 25 au 29 mai 2022, vous pourrez vous réinscrire en ligne dès le 1er juillet 2021.

Les montants qui ne vous ont pas été remboursés lors de votre annulation seront déduits des frais d'engagement qui vous seront facturés.

Exemple : Si vous avez annulé votre participation le 20 août 2020, vous avez bénéficié d'un remboursement de 70 € sur votre engagement initial de 90 €. En cas de réinscription à compter du 1er juillet, vos frais d'engagement s'élèveront à 70€ au lieu du tarif « normal » de 90 €.

